

Vendredi 20 septembre 2024

Régie du domaine skiable de Gresse-en-Vercors

L'Authentique

- Un début d'année 2024 mauvais sur le plan météo
- Chronologie des évènements
- Evolution du budget prévisionnel et état de la trésorerie
- La procédure pour déficit excessif
- Scenarios retenus
- Comment aider la station ?
- Rupture du contrat avec le directeur

Un début d'année 2024 mauvais sur le plan météo

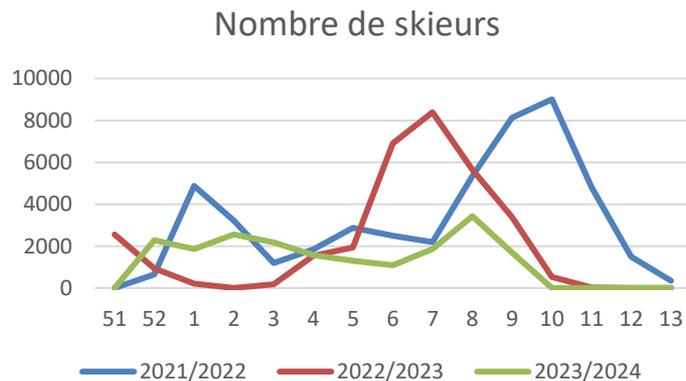
Lors de la réunion publique du 22 mars 2024 :

- Nous finissons l'exercice 2023 avec un déficit de 524 € malgré une mauvaise saison 2022/23 sur le plan météorologique.
- Nous sortions d'une saison 2023/24 encore plus mauvaise :

150 cm de neige en 2021/22

90 cm de neige en 2022/23

70 cm de neige en 2023/24



Chronologie des évènements, dates clés de l'année

Janvier

03/01/2023 : La DGFIP nous informe que nous devons rembourser 31 439,95 euros (trop perçu de l'aide « COVID »), nous demandons les modalités d'étalement de ce paiement.

Plus de neige sur le domaine nordique dès le 18 janvier, annulation des cours de ski de fond de la ville de Grenoble. 90 mm de pluie en 3 jours qui ont eu raison du manteau neigeux en dehors des pistes de ski alpin

Février

Validation par la conférence territoriale de subventionner à 50% les investissements de la RDSGV sur 3 ans, avec complément apporté par la commune.

Les investissements n'étant plus à la charge de la RDSGV, comment transférer les provisions faites en 2022 et 2023 pour les GI (Grandes Inspections) du télésiège (66 232 euros) vers le fonctionnement afin d'abaisser le déficit prévisionnel ?

Température moyenne en février (station Romma de Gresse-en-Vercors) : 0,7°C

Mars

Nicolas et le personnel de la régie font l'inventaire des investissements à faire pendant les 3 prochaines années dans le cadre du plan d'investissement à 3 ans demandé par la conférence territoriale

09/03/2024 : Réunion publique de fin de saison

22/03/2024 : Demande d'échelonnement du remboursement des 31439,95 euros de trop-perçu au titre de l'aide COVID : pas de réponse à ce jour

Avril

08/04/2024 : Budget de la RDSGV 2024 voté très déficitaire (-350 539,29 en fonctionnement et + 98 783,52 en investissement).

11/04/2024 : vote par le CM des subventions d'investissements de la RDSGV avec l'appui de la conférence territoriale

Compte tenu du budget voté, contacts pris avec la DGFIP et la Préfecture, nous sommes convoqués à une réunion à la préfecture le 02/05/2024

23/04/2024 : Réunion avec le Président et le secrétaire du collectif Trièves Vercors

30/04/2024 : Réunion du groupe de travail

Mai

02/05/2024 : Réunion à la préfecture, échanges sur les modalités de subvention commune vers Epic et discussion sur le montant réel du déficit.

03/05/2024 : Demande au Préfet de la Région PACA, qui gère ces demandes au niveau national, de la remise gracieuse du trop-perçu de l'aide « COVID » (soit 31 433,15€) : pas de réponse à ce jour.

06/05/2024 : Courrier envoyé par le Maire à la Préfecture afin de demander l'autorisation pour la commune d'abonder le budget de la RDSGV à hauteur de 140 000 euros

15/05/2024 : Saisine de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) par la Préfecture

30/05/2024 : Réunion du groupe de travail

31/05/2024 : Premier échanges avec le magistrat instructeur de la CRC

Juin - Juillet

Transmission de documents à la CRC

05/06 : échange téléphonique avec le magistrat instructeur de la CRC

14/06 : vote des scénarios

Transmission de documents supplémentaires et courriers justificatifs

Transmission de documents

24/07 et 26/07 : échanges téléphoniques avec le magistrat instructeur de la CRC

Réception du rapport le 30/07 au lieu du 15/06, date prévisionnelle (30 jours après saisine)

Août

05/08/2024 : Réunion CA, CM et groupe de travail pour faire le point sur le rapport de la CRC.

16/08/2024 : Réunion J. Fauconnier, JM Bellot, D. Riche et E.Mena pour discuter du principe d'une avance remboursable à hauteur de 60 000 euros par la CdC du Trièves à la RDSGV.

19/08/2024 : Réunion du CA de la RDSGV (la préparation de la délibération de modification du budget nécessitait du temps et Sandrine était en congés la semaine du 5 au 12 août) pour approuver le budget « proposé/imposé » par la CRC.

Demande auprès de la DGFIP des modalités de transfert de 90 912,42 euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement : cette demande nécessite l'accord du ministère des collectivités locales et du ministère des finances publiques

Août

27/08/2024 : Réunion du CA de la RDSGV pour :

- valider le principe de la demande de subvention remboursable auprès de la CdC du Trièves
- valider que le scénario d'embauche du personnel qui exploite les RM, voté le 14/06 n'était pas rendu caduque par les modifications budgétaires : on garde le même scénario en prenant des « extra » afin de diminuer le nombre de saisonniers « permanents ».
- Détermination du prix des préventes des forfaits saisons que nous souhaitons démarrer en septembre.

30/08/2024 : Demande de modification de l'ordre du jour du CA du 10/09 par M. Apeloig :

Dissolution du CA

Redéfinition du contrat avec le Directeur d'Exploitation.

Septembre

03/09/2024 : M Apeloig, en conseil municipal, demande à ce que le contrat avec le directeur d'exploitation soit rompu

05/09/2024 : Réunion avec Transaltitude pour connaître l'offre de transport Grenoble/Monestier de Clermont/Gresse-en-Vercors négocié par la Région : un Aller-Retour les samedi et dimanche du 21/12/2024 au 10/03/2025.

Explication concernant skilignes (offre combinant transport et forfait de ski)

07/09/2024 : Ouverture des préventes « flash » du 7/9 jusqu'au 15/9 inclus : 55 adultes et 28 enfants soit 15586 euros reçus le 16/09 au matin

09/09/2024 : Réception de la lettre de rupture du contrat entre le directeur d'exploitation et la RDSGV

Septembre

10/09/2024 : Réunion du CA de la RDSGV pour

- définir les prix pour skilignes : une marge de négociation est définie, la responsable commerciale et l'adjoint au tourisme vont négocier
- accepter(ou pas) les conditions du directeur pour ne pas démissionner : les conditions ne sont pas acceptées par le membre du CA dont la démission était demandée

Septembre

16/09/2024 : Réunion du CA de la RDSGV pour modification du budget prévisionnel : erreur dans la délibération prise le 19/8 et intégration d'une indemnisation meilleure que prévue (27 476, 17 euros de plus qu'en 2023 malgré des prévisions pessimistes émises par DSF lors de la réunion de février 2024) par Nivalliance

16/09/2024 : L'ouverture des préventes prévues du 16/9 au 6/10 inclus est reportée car à la suite d'un incident sur le calendrier des préventes flash survenu le 15/09, nous avons prolongé celles-ci jusqu'au 22/09 inclus:

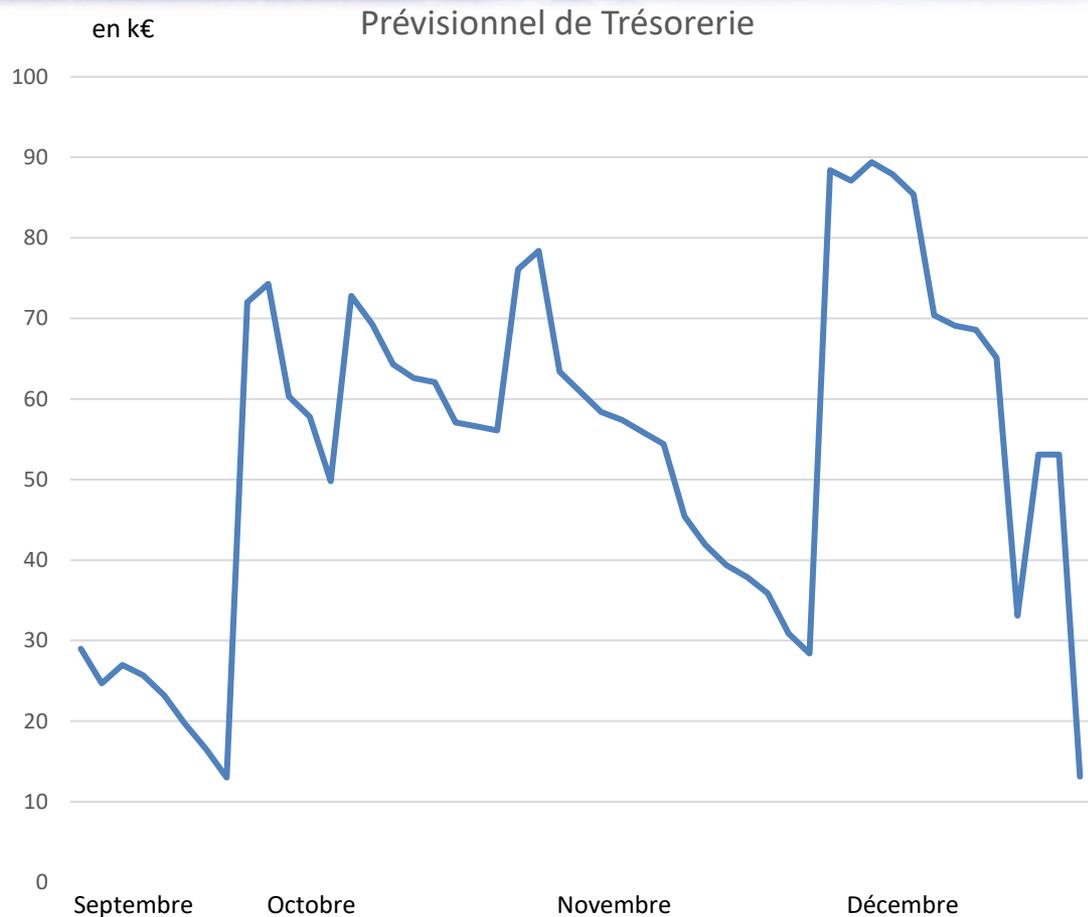
16/09/2024 : Réunion du conseil communautaire avec délibération pour accorder une avance remboursable à hauteur de 60 000 euros à la RDSGV : l'avance remboursable est accordée par 40 voix pour et 2 contre!

20/09/2024 à 19h Réunion publique nous y sommes

Etat de la trésorerie

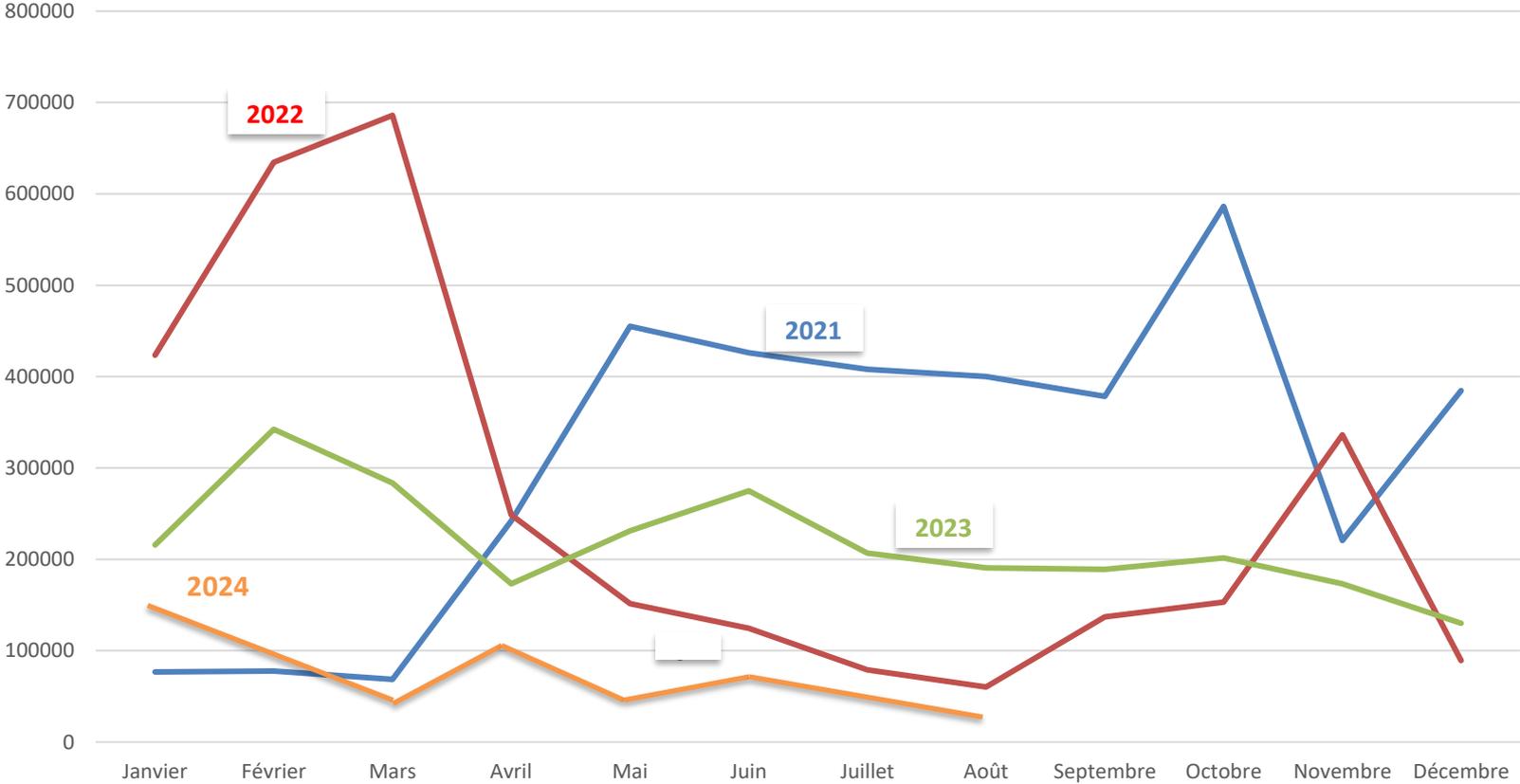
Etat de la trésorerie

	dépenses (en k€)	recettes (en k€)	solde (en k€)
			29
Solde au 16/09/2024			29
charges sept 24	4,3		24,7
refacturation personnel		2,3	27
telecom (3e trimestre)	1,3		25,7
maintenace (sept) 6068	2,5		23,2
Caisse epargne (PGE) septembre	3,5		19,7
chenille du scooter + pneus hiver	3,1		16,6
technoalpin enneigeur	3,6		13
nivalliance		59	72
refacturation personnel		2,3	74,3
salaires octobre	14		60,3
maintenace (oct) 6068	2,5		57,8
EDF (aout-octobre)	8		49,8
rectification refacturation mairie		23	72,8
Caisse epargne (PGE) octobre	3,5		69,3
contrat directeur en honoraires (sept-oct)	5		64,3
budget communication (flyers et minizou)	1,7		62,6
poste à souder	0,5		62,1
Formations	5		57,1
location gaz (août-dec)	0,5		56,6
déplacements	0,5		56,1
prevente sept/oct		20	76,1
refacturation personnel		2,3	78,4
salaires novembre	15		63,4
maintenace (nov) 6068	2,5		60,9
eca expert (nov)	2,5		58,4
location minipelle	1		57,4
carburant	1,5		55,9
caisses (6063)	1,5		54,4
intérêts prêts et remboursements	9		45,4
Caisse epargne (PGE) novembre	3,5		41,9
WTW (assurance)	2,5		39,4
matériels pisteur (nov.dec)	1,5		37,9
entretien RM (nov.dec)	2		35,9
contrat directeur en honoraires (nov.dec)	5		30,9
eca expert (dec)	2,5		28,4
avance remboursable		60	88,4
telecom (4e trimestre)	1,3		87,1
refacturation personnel		2,3	89,4
assur gliss (dec)	1,5		87,9
maintenace (dec) 6068	2,5		85,4
edf (novembre decembre)	15		70,4
cotisation foncière	1,3		69,1
services bancaires CB et ANCV	0,5		68,6
PGE decembre	3,5		65,1
remboursement trop perçu aide covid	32		33,1
préventes fin d'année		20	53,1
Ventes forfait période Noël			53,1
salaires decembre	40		13,1



Etat de la trésorerie

Evolution de la trésorerie 2021-2024



La procédure pour déficit excessif

Vote du budget prévisionnel 2024 en déficit excessif le 8 avril

- - 350 k € en fonctionnement
- + 98 k € en investissement

Saisine de la Cour régionale
des comptes



Avis rendu
le 30
juillet

Vote du scénario d'ouverture et des tarifs le 27 août

Réévaluation du scénario
d'ouverture

Vote du budget rectificatif toujours déficitaire le 19 août

- - 217 k € en fonctionnement
- + 91 k € en investissement

Comptes administratifs en déficit excessif, définitions et conséquences

Définition du déficit excessif : déficit $>$ 10% des recettes.

Le magistrat de la Chambre Régionale des Comptes lors d'un entretien téléphonique nous a alerté sur l'existence d'une procédure pour comptes administratifs en déficit excessif, déclenchée automatiquement par la préfecture lors de la publication des comptes administratifs en début d'année.

Aujourd'hui nos recettes prévisionnelles sont de 666 000 euros et les dépenses à 795965 euros, le déficit de fonctionnement prévisionnel est donc de 129965 ce qui excède les 10% « autorisés »: il faut donc abaisser le déficit 2024 en dessous de 66 000 euros et réaliser toutes les recettes.

Comptes administratifs en déficit excessif, définitions et conséquences

Les recettes prévisionnelles à venir pour cette année sont un peu surévaluées par rapport à l'an dernier sur recommandation de la Chambre régionale des Comptes.

Il manque :

- 50352 euros ***affectés au budget 2024*** pour les ventes de forfaits (saison et période du 21/12 au 31/12)
- environ 7 000 euros pour la refacturation du personnel (59 000 euros dans le budget prévisionnel)

Comptes administratifs en déficit excessif, définitions et conséquences

Il nous reste 2 bonnes nouvelles potentielles :

- Les 2 ministères acceptent le transfert de 90 912,42 euros de la section investissement à la section fonctionnement, la date théorique de décision (mi-novembre) risque d'être impactée par l'absence de gouvernement.
- L'acceptation du non-paiement de l'aide COVID à hauteur de 31 439,95 euros par le préfet de la région PACA, en charge de ces dossiers.

Le déficit prévisionnel qui est de 129 965 euros passerait alors à 7 614 euros.

Scénario retenu

Saisonniers RM

ouverture mini/ouverture max

L'Authentique

Saisonnier TK	Avant Noël	Vacances Noël	Janvier semaine	Janvier weekend/mercredi	Vacances d'hiver	Semaine Sup
Tapis	ouvert	1	ouvert	1	1	ouvert
TSF blanchon	2	2		2	2	
TK Bessard 1	1	1	1	1	1	1
TK Bessard 2		1		1	1	
Tk Praz 1	1	1	1	1	1	1
Tk Praz 2						
Tk Pierre blanche	1	1	1	1	1	1
TK Pre levé		1		1	1	
Tk Blavet	Ouvert suivant enneigement et sur demande du ski club ou de l'ESF (voir accord avec le STRMTG).					
Tk Alleyrons						
Nbr de saisonnier permanents	5	5	3	4	5	3
Nbre extra	0	3	0	4	3	0

Scénario 2024 retenu

Saisonnier /jour	Préparation	Avant Noël	Vacances Noël
Nbr heure	6	7,5	7,5
Nbre jour	10	4	11
Technicien	3	3	3
Caisse/administrative	2	1 +2	2 +1
Dameur	1	1	2
Pisteur Alpin /nordique	3	4	4
Remontée mécanique	0	5	5
Nbr personne total	5 + 4	5 + 11	4 + 13
Nbr heure	240/240	75/330*	330/1072,5
Nbr heure totales	570h/1312,5h hors Week end avant Noël		
Budget	62 496€ (4 mois) /16 710€ (*7 610€ pour les 2 week-end, en plus des 16 710)		

Scénario 2025 retenu

Saisonnier /jour	Vacances Noel	Janvier semaine	Janvier wee/mercr	Vacances d'hiver
Nbr heure	7,5	7	9	9
Nbre jour	5	20	13	30
Technicien	3	2	3	3
Caisse	2 +1	1+1	2+1	2+1
Dameur	2	1	2	2
Pisteur Alpin /nordique	4	4	4	4
Remontée mécanique	5	4	4	5
Nbr personne total	4 + 13	3 + 10	4 + 12	4 + 13
Nbr Heure	150/487,5	420/1400	468/1404	1 080/3 510
Nbr heure totale	2 118h /6 802 h			
Budget	49 210€ (3 mois) /144 277€			

Embauche saison 35h sans heure sup' *L'Authentique*

Saisonnier /jour	Avant Noël	Vacances Noël	Janvier semaine	Janvier we/merc	Vacances d'hiver	Semaine Sup
Technicien	3	3	2	3	3	2
Besoin	4	4	4	4	4	4
Caisse	3	3	2	3	3	2
Besoin	3	4,5	2,8	5,4	5,4	3
Dameur	1	2	1	2	2	1
Besoin	1,5	3	1,40	3,6	3,6	1,5
Pisteur Alpin/nordique	4	4	4	4	4	4
Besoin	4	6	5,6	7,2	7,2	6
Remontée mécanique	5	5	4	4	5	3
Besoin	5	7,5	4,2	7,2	9	4,5

Embauche *Budget saison*

Saisonnier /jour	Avant Noël	Vacances Noël	Janvier semaine	Janvier we/mercr	Vacances d'hiver	Semaine Sup
Technicien	2					
Besoin	4	4	4	4	4	4
Caisse	2					
Besoin	3	4,5	2,8	5,4	5,4	3
Dameur	2					
Besoin	1,5	3	1,40	3,6	3,6	1,5
Pisteur Alpin/nordique	2 Alpins/ 1 Nordique					
Besoin	4	6	5,6	7,2	7,2	6
Remontée mécanique	7					
Besoin	5	7,5	4,2	7,2	9	4,5

Comment aider la station ?

Comment aider la station, don ou achat de forfait saison ?

11 jrs en
2024

68 jours d'ouverture en 2025

Lorsqu'un forfait saison est acheté en 2024, la TVA (10% est déduite) puis la valeur résiduelle est répartie dans les comptes de gestion de l'année 2024 et dans les comptes de gestion de l'année 2025 au prorata de ce qui est montré plus haut. Pour un forfait saison payé 220 euros, 20 euros de TVA sont enlevés (car le taux de TVA sur les forfaits est de 10%).

- 27,84 euros ($200 \cdot 11 / (68 + 11)$) sont affectés au compte de gestion de l'année 2024
- 172,16 euros ($200 \cdot 68 / (68 + 11)$) dans les comptes de gestions de l'année 2025

L'achat d'un forfait saison pour aider la station, **si vous ne skiez pas**, n'est donc pas **efficace** pour améliorer le résultat de l'année 2024.

Comment aider la station, don ou achat de forfait saison ?

- Si vous faites un don de 200 euros, les 200 euros sont affectés au compte de gestion de l'année 2024.
- Les 2 démarches sont équivalentes en termes de trésorerie (200 euros disponibles pour payer factures et salaires) mais pas pour le compte de gestion de l'année 2024 qui est problématique.

Rupture du contrat avec le directeur

Besoin d'un directeur pour assurer avant l'ouverture la satisfaction des besoins :

➤ **Réglementaires :**

- Inspection Annuelle des TK et Tapis (revoir la sécurisation)
- Grande inspection du TSF (demande de dérogation d'un an possible)
- Modification TK Blavet
- Maintenance Dameuse
- Maintenance Enneigreur
- Travaux sur piste

➤ **Administratifs :**

- Mise à jour SGS
- Dossier STRMTG blanchon /blavet
- Suivi RH et fiches de paye,
- Suivi comptable et budgétaire
- Recrutement et formations
- Achats avant ouverture

Merci de votre attention